

Crise de l'État et intervention internationale en Haïti

Gérard PIERRE-CHARLES

Le 29 février 2004, en réponse à une demande formulée par le Président Boniface Alexandre récemment installé à la place de Jean-Bertrand Aristide, démissionnaire, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a autorisé, avec la résolution 1559, l'envoi en Haïti d'une force intérimaire multinationale.



Rose-Marie DESRUISSÉAU, *Cérémonie vodou*, 1969

Par cette même résolution, le Conseil a ordonné le remplacement, à partir du 1^{er} juin 2004, de cette force par une « mission internationale de stabilisation » dont le mandat et la durée seraient définis postérieurement, dans un délai de 60 jours. Le caractère spécial de cette résolution a reçu l'appui unanime des membres du Conseil réunis sous la présidence de la République populaire de Chine qui, de façon inusitée, a donné son accord pour une intervention directe de troupes étrangères dans un État membre.

Cette résolution se référant à Haïti ne correspondait pas à une situation classique susceptible de provoquer une telle action. Cependant, elle avait été précédée d'un déploiement médiatique sans précédent et les télévisions du monde entier montraient, particulièrement aux Gonaïves, des images peu usuelles de violence répressive et d'actions armées qui faisaient craindre une guerre civile ou un vrai génocide.

Elle a été adoptée également dans une longue crise politique et, pour la deuxième fois en dix ans, l'ONU devait intervenir non pas pour conduire à la paix –car il ne s'agissait pas de guerre– mais pour garantir la sécurité et les conditions de fonctionnement démocratique d'un État membre.

S'agissant d'un pays de l'Amérique Latine et en plus d'une vieille république indépendante, les causes profondes de cette intervention ont capté l'attention d'annalistes et observateurs. Pis encore, ce dossier revenait à l'OEA qui avait pour mandat, depuis le Sommet des Amériques au Québec, en 2001, de faire le suivi du conflit entre l'opposition et le gouvernement haïtien, d'autant qu'Haïti, durant cette année tragique, célébrait ses 200 ans comme nation indépendante.

Crise de l'État

La décision adoptée par l'organisme international semblait correspondre à la reconnaissance du « droit d'ingérence » préconisé, depuis des années, par plusieurs États comme approprié pour faire face à des situations exceptionnelles de crise et d'incapacité de l'État à assumer le pouvoir ou à affronter un conflit aigu. Elle répondait à ce qui semblait être susceptible de déboucher dans le chaos ou dans une virtuelle guerre civile. Les images de plusieurs groupes armés, amplement diffusées à l'échelle internationale, précipitaient les reporters vers Haïti pour « contempler » les scènes de « l'armée cannibale » et autres spectacles de sang.

Sur le plan diplomatique, l'ONU avait été suffisamment informée des antécédents de ce véritable colapsus pour ne pas se sentir concernée. En effet, en 1994, elle intervenait en Haïti pour supplanter les forces des États-Unis d'environ de 20 mil hommes qui avaient débarqué dans une mission de « restauration de la démocratie » patronnée directement par le Président William Jefferson Clinton. Les troupes sont restées près de deux ans et, depuis la crise électorale de l'année 2000 –conséquence des élections frauduleuses qui ont installé

une législature et Aristide au pouvoir –l'OEA et, plus récemment, la CARICOM ont été parties intégrantes des négociations et autres interventions tendant à la normalisation du panorama politique. Ces institutions et d'autres maintenaient le secrétariat général amplement informé des violations des droits humains commises par le régime de Port-au-Prince, des difficultés dans la recherche d'un compromis entre le pouvoir et l'opposition et de la détérioration de la gouvernabilité, du respect des règles de l'État de droit et de l'aggravation des conditions de vie économique et sociale de la population.

En 1994, elle intervenait en Haïti pour supplanter les forces des États-Unis d'environ de 20 mil hommes qui avaient débarqué dans une mission de « restauration de la démocratie » patronnée directement par le Président William Jefferson Clinton

Ainsi, la dégradation accélérée du climat politique, à la fin de l'année 2003, les massives manifestations populaires et l'irruption sur la scène de groupes armés, ont favorisé l'argumentation de quelques États membres, particulièrement celui de la France, en faveur de l'éventuelle participation de l'ONU dans une mission humanitaire ou de maintien de la paix en Haïti. En effet, la violence déclenchée par les *chimères*, hommes de main et mafieux au service d'Aristide, plaçait à l'ordre du jour la question du « droit d'ingérence ». Les assassinats et exactions de toutes sortes, dans un environnement d'augmentation de la misère, faisaient allusion au concept de « population en danger » pour inciter l'action internationale. Une telle décision émanait de la destruction systématique

des institutions qui atteignit son expression la plus significative avec le démembrement de la police nationale, totalement vassalisée ou démoralisée. L'État s'est montré incapable d'assumer les responsabilités et exigences de l'ordre démocratique.

Le Conseil de sécurité de l'ONU pouvait se référer à la menace pour la vie et les biens, qu'Haïti représentait et le danger pour la « sécurité de la région » d'autant qu'un climat de fin de règne résultant de la combinaison d'événements importants : la croissante mobilisation de la population (partis politiques, société civile, étudiants, etc.), réclamait le départ d'Aristide; la présence inopinée de groupes armés dans le nord du pays et la région avoisinante avec la République dominicaine; les critiques acerbes de la presse et le questionnement de la légitimité même du gouvernement par certaines instances internationales. La population, dans un climat exceptionnellement tendu par les menaces et dangers créés par les conditions mêmes de la chute de ce régime barbare qui a instauré un plan de représailles, dû assister, entre le désarroi, humiliations et indignations, à l'arrivée des troupes étrangères venues pour rétablir l'ordre.

Un tel scénario n'était en aucune manière une innovation. En effet, en 1915, dans un contexte local de violence et de chaos, l'infanterie de Marine (*marines*) des États-Unis a débarqué à Port-au-Prince et cette intervention s'est soldée par 19 années d'occupation. Il s'agissait de « rétablir l'ordre démocratique » en Haïti dans un contexte régional d'expansionnisme et d'ingérence. Cinquante ans après, en 1965, dans un contexte régional de démocratisation généralisée et dans un cadre local marqué par un régime de force instauré par les

militaires, des troupes américaines, sous le patronage des Nations Unies, intervenaient avec l'objectif de « restaurer la démocratie ».

Dix ans plus tard, l'interventionnisme prit la forme d'une action internationale contre l'État mafieux, générateur de terrorisme et d'anarchie, qui menaçait une population pacifique d'un bain de sang.

Dans cette continuité, la vigilance de la grande puissance toujours attentive et prête à corriger n'importe quel désordre dans son voisinage demeure permanente. Cependant, une telle préoccupation était partagée avec la France qui, au-delà d'une quelconque attitude compétitive, manifestait une nette coïncidence d'intérêts qui, dans le fond, semblait répondre à un impératif de la globalisation. Haïti, vu son retard économique et social et l'archaïsme de son système politique, était, en quelque sorte, une « dissidence historique et géographique » insupportable. Selon la logique de cette globalisation, des ressources adéquates devraient être mobilisées pour l'incorporer à la normalisation des marchés, de la force de travail, des modes de vie et des valeurs contemporaines.

Cette continuité se réfère en définitive à la crise de l'État haïtien qui, durant le XX^{ème} siècle, n'a pas réussi l'adéquation de sa structure, son fonctionnement, ses méthodes et ses résultats, aux exigences du monde moderne. Sur le terrain politique, économique, social et culturel, l'État haïtien semble prolonger, jusqu'à nos jours, le XIX^{ème} siècle Latino-Américain marqué par l'autocratie, le régime fort à outrance qui ferme les yeux sur les exigences de démocratie, de justice, de progrès et de développement des majorités. Expression d'une oligarchie précaire (de militaires, d'hommes d'affaires ou politi-

ques), cet État malgré des influences de modernisme provenant de l'étranger sous la forme de capital ou de modèle n'a pas pu diriger la société, ni stimuler les forces motrices susceptibles d'assurer son avancement.

Sans légitimité, sans représentation réelle des producteurs ou des travailleurs, sans crédibilité entre les citoyens, l'État se maintient faible dans sa fonction d'organisation de la société et fort en tant qu'oppresser, fonctionnant sur une base d'extorsions et de violence.

Ce déficit de l'État, de manière répétitive, provoque des pulsations d'une opposition illustrée dans des catégories sociales plus avancées mais sans pouvoir renverser la vapeur ni générer une direction politique qui puisse impulser la démocratie, le développement et le progrès, d'où un blocus continu, une sorte de ballottage, d'enlisement interminable d'une transition qui ne finit pas. Cette crise de direction, ou à mieux dire, cette crise d'hégémonie, ne pouvant être résolue par un dénouement violent ou une relation de forces ou de compromis, conduit les uns et les autres à la tentation de trouver l'appui de forces étrangères pour renverser l'équilibre et réussir à retourner la situation que la dynamique des forces locales ne permet pas de résoudre.

Graduel questionnement du pouvoir personnel

Jean Bertrand Aristide a fait irruption sur la scène politique en 1990 comme leader d'une grande popularité, surtout dans les milieux des démunis. La revanche des secteurs conservateurs haïtiens prit la forme d'un coup d'État.

Démocratiquement élu, éloigné du Palais durant trois ans, il a vécu à

Washington, en préparant son retour sous les auspices des États-Unis et de l'ONU.

Dix ans après, en 2004, sa popularité et les changements qu'il annonçait, se sont évaporés. Mais, d'autre part, il a su utiliser tous les attributs de la démocratie pour instaurer un pouvoir antidémocratique basé sur l'assassinat politique, la corruption, le narcotrafic, l'utilisation de vieilles méthodes de mensonge, de violence, de simulation et d'intimidation.

Cette réalité a été imposée graduellement au peuple, spécialement, à partir des élections de l'an 2000. Organisées illégalement, elles ont suscité une crise postélectorale sans issue qui, après plus de trois ans de questionnement, de résistance et de combat démocratique, a conduit, en dernière instance, à sa chute.

Malgré tout, la ténacité de cette opposition, la démission du Premier ministre Smarth et l'impossibilité technique et politique de le remplacer, ont suscité l'appui dans tout le pays ainsi que pour les actions des parlementaires et autres secteurs de la presse et d'institutions civiles œuvrant en faveur du respect de l'État de droit

En fait, à son retour d'exil, avec un ample appui de la population et le soutien illimité de la communauté internationale, l'ancien vicaire de St-Jean Bosco a montré son impuissance à faire bon usage des immenses ressources dont il pouvait disposer. En effet, la communauté internationale avait engagé une somme d'environ 2 mil millions de dollars, en qualité de prêts et de dons. Ce montant n'attendait rien de plus que des projets appropriés

pour être mis à la disposition du gouvernement et de la population démunie de ce pays. La mauvaise gestion mit en péril cette possibilité de relancer l'économie et de garantir le succès du gouvernement qui avait suscité tant d'espoirs dans les milieux populaires. En même temps, sur le plan politique, le régime, au lieu de s'ouvrir et d'attirer d'autres catégories sociales, a repris sa ligne de conduite démagogique et populiste en recourant de plus en plus à la force.

René Préal, son successeur, a assumé la continuité de ce pouvoir en jouant pleinement le rôle de marionnette et en exécutant à la lettre les desseins de son tuteur. Il a continué la politique de violation des droits humains, de népotisme et tout un jeu machiavélique afin de garantir le retour d'Aristide.

Les manifestations de ce refus du règne anarco-populiste, commencé dans la période (1995-2000), provenaient de l'« Organisation du Peuple en Lutte » (OPL), la branche la mieux organisée du mouvement qui avait appuyé Aristide. Sa représentation parlementaire, avec une majorité relative à la Chambre de Députés (35 de 83) et dans le Sénat (9 de 27), a imposé au duo présidentiel Aristide/Préal, un Premier Ministre de l'opposition en la personne de Rosny Smarth. Ce dernier a eu toutes les peines du monde pour fonctionner dans le cadre prévu par la Constitution, constamment harcelé par les mauvais tours de l'Exécutif et des « organisations populaires » manipulées dans les couloirs du Palais.

Le Parlement entreprit la tâche de freiner les violations à l'ordre républicain et autres dérives propres au fonctionnement du pouvoir absolu et populiste, cautionnant l'impunité et les abus permanents contre des citoyens.



Marie-Thérèse DUPOUX, Sans titre, 2010

Déjà, les exigences de l'OPL en faveur de l'institutionnalisation, la modernité, le respect de la loi et de la Constitution, configuraient tout un pôle d'attraction pour l'ensemble de la population. La capacité de convocation, de mobilisation et même la crédibilité du pouvoir s'effondraient. La propagande gouvernementale s'est évertuée alors à attribuer les actions de l'opposition aux influences provenant de l'ancien régime duvalériste ou de secteurs de l'étranger.

En avril 1997, une tentative du Président Préal d'imposer sa volonté durant les élections partielles pour le Sénat a avorté, étant donné que l'opposition avait toutes les possibilités de renforcer sa majorité. Les dénonciations de l'OPL contre ce comportement antidémocratique ont eu leur effet ; exigeant

le respect des règles du jeu, elles ont alimenté un vaste mouvement revendicatif des secteurs populaires, de plus en plus méfiants et critiques aux promesses non honorées par le pouvoir. Ces secteurs, cependant, freinés, intimidés, confus par les méthodes du populisme, tardaient à s'exprimer par des actions autonomes ou d'appui à une opposition alors persécutée et calomniée.

Malgré tout, la ténacité de cette opposition, la démission du Premier ministre Smarth et l'impossibilité technique et politique de le remplacer, ont suscité l'appui dans tout le pays ainsi que pour les actions des parlementaires et autres secteurs de la presse et d'institutions civiques œuvrant en faveur du respect de l'État de droit. Cet état de choses incita le Président

Préval à dissoudre le Parlement en décembre 1998, démontrant ainsi l'incapacité de son régime de pouvoir personnel à coexister avec un Parlement indépendant et son refus d'appliquer de fait les préceptes constitutionnels qui prévoient le fonctionnement d'un Exécutif bicéphale conforme aux requis du pluralisme.

Laborieuse émergence d'une alternative

Durant l'année 2000, l'impossibilité de l'État, corrodé par tous les vices, à garantir la gestion du pays et de cohabiter, en même temps, avec une opposition démocratique paraît encore plus évidente. Cette incompatibilité est devenue notoire à l'occasion de la convocation et de la tenue des élections législatives et présidentielles. En effet, le conflit postélectoral qui en est résulté, expression d'une crise politique et sociale beaucoup plus profonde, traduisait l'archaïsme des structures et des institutions, ainsi que la nature des difficultés inhérentes au non-développement. Elle s'est approfondie au fur et à mesure que s'exprimait la malade volonté de l'Exécutif d'imposer à la nation des Maires, un Parlement, un Président, aux fins de monopoliser l'État au service d'un seul homme.

Les Partis de l'opposition qui avaient toutes les possibilités de gagner les élections législatives, ont été dépouillés de tous les postes gagnés, extorsion qui s'est étendue au Pouvoir Judiciaire et aux diverses institutions de l'État, y compris la Police. L'ambiance de répression qui accompagnait les actions de force contre toute opposition, a également renforcé la détermination et l'action unitaire des partis politiques de diverses tendances (social-démocrate, dé-

mocratique-populaire, chrétiens engagés, conservateur modéré), les menant à se regrouper en une Convergence démocratique. Cette coalition patriotique a mis en question la légitimité du gouvernement et, en dénonçant ses forfaits, a miné sa crédibilité dans la population, en stimulant la résistance citoyenne.

De son côté, la communauté internationale, plus particulièrement l'OEA, contrainte par les protestations citoyennes, a dû promouvoir des négociations laborieuses entre les deux parties au cours desquelles le Secrétaire Général et le Secrétaire Général-adjoint ont visité Haïti plus d'une vingtaine de fois. Durant cette mission, le Conseil et l'Assemblée générale de l'institution ont émis d'importantes résolutions souscrites par le Gouvernement haïtien, mais qui restèrent lettre morte étant donné la volonté du mandataire d'imposer ses points de vue et de refuser tout compromis.

 **La résistance du peuple et de la violence répressive, illimitée et criminelle, la plupart des pays amis d'Haïti ainsi que l'OEA et la CARICOM continuaient d'appuyer le gouvernement, lui témoignant leur complaisance et même leur complicité.**

La dynamique de contestations et de négociations, impulsée par la Convergence, a conduit graduellement à la prise de conscience et à l'action militante de divers secteurs de la société civile. Étudiants, journalistes, organisations de droits humains, églises, associations de femmes et secteur entrepreneurial se sont levés pour réclamer le respect des droits humains et des engagements pris par l'État haïtien. Ainsi, l'opposition s'est consolidée

malgré la volonté des autorités de noyer toute critique, de manipuler les masses et de bâillonner la presse. Les citoyens commençaient à se sentir engagés et devenaient de plus en plus conscients de la nature de ce pouvoir et du fait qu'il utilisait, en plus des mécanismes et ressources publiques, les pires instruments de l'autocratie ainsi que de puissants réseaux internationaux liés à sa participation au trafic de drogues.

L'État mafieux qui s'est présenté au nom de son peuple et de la cause populaire, était devenu un instrument efficace à partir du non-droit, de l'enrichissement illicite, de l'impunité, de la simulation, de ses objectifs sous un voile populiste et constitutionnaliste. Doté d'un pouvoir criminel énorme et opposé au progrès et à la liberté, il était de jour en jour plus éloigné de la société. La dichotomie entre cet État et la Nation devenait de plus en plus dangereuse. L'appareil étatique au service d'Aristide, des barons de la drogue, des profiteurs du régime et de ses alliés haïtiens et étrangers, montrait qu'il n'avait plus qu'un objectif : garantir l'impunité, maintenir sa domination et se pérenniser au pouvoir.

Devant cette réalité, la Nation, dans une difficile prise de conscience, de refondation, de mise en question de son organisation sociale, commençait à définir son projet de construction des bases matérielles correspondantes à son besoin de développement et de démocratie.

L'année 2003 fut celle de l'élargissement de la croissance des secteurs progressistes. La Convergence démocratique qui rassemblait les forces politiques de l'opposition, a donné une orientation unitaire à tous ceux qui œuvraient en faveur du changement. Elle était, en même temps, la

contrepartie du Gouvernement dans les négociations avec la communauté internationale en vue d'obtenir un compromis pour une sortie de crise.

L'action de la Convergence a été renforcée et renouvelée par des citoyens de la société civile: des milliers de membres des coopératives d'épargne, dépouillés de leurs économies par des escrocs officiels; les étudiants réclamant l'autonomie de l'Université et le droit de manifester; les églises associées aux revendications de la population et, en général, tous les secteurs qui réclamaient la bonne gouvernance et la fin de la corruption.

Des secteurs de la société civile, sous le nom de « groupe des 184 », ont entrepris une campagne de participation civique où se sont rencontrés les éléments les plus dynamiques des institutions privées, des regroupements d'universitaires, des associations de femmes, des organisations de défense de droits humains, etc. La mobilisation de ces secteurs portât l'ensemble de la population à manifester contre le régime, avec l'effet d'exaspérer la barbarie des organes répressifs contre ces activistes et, en particulier, contre les étudiants universitaires.

Dès lors, le mouvement civique, regroupant la société civile et les groupes politiques, a atteint un plus grand élan, donnant lieu à des manifestations de rue qui réunissaient plus de 100 mil personnes. Les bases du consensus social se retrouvaient pour combattre la dictature. Le schéma et le contenu de la transition à un régime démocratique et de garantie des droits humains s'affirmaient et, avec ce vaste mouvement de la société, se profilaient les lignes d'un projet alternatif à caractère républicain pouvant conduire à la réalisation des élections.

Au début de 2004, année de célébration des 200 ans de notre indépendance, la mobilisation et l'esprit combatif de la population ont paru clairement comme l'expression d'un changement en processus et ont provoqué l'effondrement du mythe de la popularité absolue d'Aristide, montrant aussi la faible capacité de convocation du leader et du parti officiel. Ces phénomènes politiques ont mené à la rupture de toute la logique de fonctionnement du système basé sur la répression, l'intimidation, la manipulation et l'immobilisme des citoyens. Ces derniers, ont ainsi défié la brutalité des policiers et des autres agents répressifs. Les institutions de l'État, ne pouvant plus fonctionner, ont conduit à la paralysie de l'appareil d'oppression. Le peuple réclamait le départ d'Aristide et cette revendication pacifique généralisée exaspérer a la violence de la machine répressive. Toute cette lutte provoquait la désarticulation du système.

Ce scénario d'effondrement et d'implosion d'un pouvoir qui semblait être total et tout-puissant a, par conséquent, favorisé l'entrée en scène de certains secteurs armés provenant de groupes paramilitaires en dissidence, au service d'Aristide, surtout dans la ville des Gonaïves, soit des éléments de l'ancienne armée démobilisée en 1995 et réfugiés en République dominicaine qui se sont infiltrés par la frontière nord.

Sur le plan international, la lutte unitaire de l'opposition pacifique et de la société civile, particulièrement du « groupe des 184 » a provoqué la rupture du système d'alliances subordonnées d'Aristide avec la communauté internationale. Jusqu'à cette étape de la résistance du peuple et de la violence répressive, illimitée et criminelle, la plupart des pays amis d'Haïti

ainsi que l'OEA et la CARICOM continuaient d'appuyer le gouvernement, lui témoignant leur complaisance et même leur complicité. Ils faisaient allusion à sa « légitimité » tandis qu'ils réclamaient le redressement de certaines pratiques politiques illégales et la fin des violations des droits humains.

Avec l'explosion inespérée du mouvement populaire et la concertation des multiples secteurs sociaux qui réclamaient le départ d'Aristide, la communauté internationale dût changer son fusil d'épaule. Pour la première fois, durant la deuxième quinzaine de février, d'importants personnages de cette communauté ont fait allusion à l'incapacité du chef de l'État de garantir la sécurité des vies et des biens en Haïti et aussi de celle de la région de la Caraïbe. En fonction de cet environnement, une compagnie privée américaine, la Steele Foundation –qui assurait, depuis près de deux ans, la sécurité de Jean Bertrand Aristide– n'ayant pas les garanties des autorités de Washington, mettait fin à la délicate mission de ses agents en poste au Palais National.

L'intervention étrangère

Les 1^{er} et 2 janvier 2004, ont pris toute une signification symbolique dans le processus de constitution du consensus historique de la Nation dans la recherche de la liberté et d'une autodéfinition conforme aux aspirations, à la dignité humaine et au développement économique et social. En cette circonstance, le peuple haïtien attaché, comme on le sait –et jusqu'à quel point– aux valeurs de la nationalité et à une indépendance conquise dans des conditions aussi héroïques, au lieu de célébrer cet anniversaire, a envahit les rues de la capitale et des provinces pour dire non à la dictature et réclamer le dé-



Michèle MANUEL, *Lessiveuses*

part du dictateur dont la conduite déshonorait la Nation. La police et les groupes paramilitaires ont réprimé les manifestants avec une violence sans pareille, faisant plusieurs morts et blessés.

À cette occasion, la Plateforme démocratique –coalition politique regroupant les catégories sociales et politiques diverses : étudiants, associations patronales, syndicats, organisations paysannes, en un mot l’opposition politique et la société civile– a remis un document qui réclamait le départ d’Aristide, au Président de l’Afrique du Sud, Tabo Mbeki, unique invité officiel de haut rang présent aux célébrations.

Le 20 février 2004, ce document a servi de base à la Plateforme démocratique pour réitérer les propositions de la Nation répondant aux propositions transmises par une délégation internationale de haut rang, composée du sous-secrétaire d’État nord-américain Roger Noriega, du ministre canadien de la francophonie, Denis Coder, du ministre de Relations extérieures de Bahamas, des hauts fonctionnaires de l’OEA, de la CARICOM et de

l’Union européenne. À travers cette délégation, la communauté internationale renouvelait son appui à Aristide, chef d’un État mafieux, pour qu’il se maintienne au pouvoir jusqu’à la fin de son « mandat » le 7 février 2006, et invitait l’opposition à souscrire un compromis qui inclurait, entre autres, la désignation d’un Premier Ministre de consensus. Ce qui a été refusé par l’opposition.

✻ Aristide a été obligé par la force des choses de laisser le pouvoir, sa défaite politique mise en évidence par le refus du peuple

En fin de compte, la fermeté de l’opposition et l’effritement du système, ont porté les associés internationaux à réagir dans le sens du mouvement général. Aristide a été obligé par la force des choses de laisser le pouvoir, sa défaite politique mise en évidence par le refus du peuple.

Le document de la Plateforme démocratique réapparut, vide de certains éléments importants de son

contenu. Il a servi de référence à la nouvelle institutionnalité précaire et formelle, sur laquelle l’OEA et l’ambassade des États-Unis se baissaient, après la chute d’Aristide, pour reconnaître comme Président provisoire de la République, selon la Constitution, le président de la Court Suprême, le juge Boniface Alexandre et pour la mise en place d’un Conseil de Sages, de sept membres, qui devaient contribuer à la désignation d’un Premier Ministre de consensus et de son gouvernement.

En fait, Haïti entra dans une autre étape de son histoire. Cependant, l’élan de rénovation démocratique que voulait imprimer le consensus historique des 1^{er} et 2 janvier 2004 à la difficile lutte du peuple pour se libérer du despotisme, a été une fois encore dévié et tronqué.

Sur ces entrefaites, commençait le débarquement dans le pays d’une force militaire multinationale qu’Aristide avait sollicitée des Nations Unies et dans des déclarations publiques, exprimant ainsi sa peur d’être emporté par la vague de fond de la protestation généralisée ainsi que son obsession de rester au Palais dans n’importe quelle condition, demande officielle réitérée par le Président Boniface Alexandre. Ainsi, par cette intervention, a été court-circuité le processus sans précédent vers le consensus et la détermination historique, qu’avait entrepris la Nation haïtienne pour promouvoir une vraie libération en union avec les divers secteurs progressistes.

Source :

PIERRE-CHARLES, Gérard, *Crisis del Estado e intervención internacional en Haïti*, en revista Tarea N° 118, sept.-dic., 2004, CELA, Centro de Estudios Latinoamericanos, Justo Arosemena, Panamá, pp.65-78

Disponible dans la world Wide Web:
<http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/ar/libros/tar118/pierre.rtf>